

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2016

Version : 1.0 (FR)

Date de révision : 01/06/2015

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

Nom du produit : Imprégnation bois pourri (composant A)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information pertinente disponible.

Utilisation de la substance / de la préparation : Produit d'imprégnation pour bois.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Knauf S.C.S.

Rue du Parc industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	3	H226
Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique)	3	H336
Irritation des yeux	2	H319
Irritation de la peau	2	H315
Sensibilisation des voies respiratoires et de la peau	1	H317
Danger pour le milieu aquatique (aigu)	2	H411

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Avertissement.

Mention de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P51+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P280 Porter des gants de protection.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale ou régionale en vigueur.

2.3 Autres dangers

Non applicable.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : mélanges

Substances dangereuses :

CAS / UE / N° d'index	Classification (UE) 1272/2008 (CLP)	Concentration (%)
Acétate de butyle		
123-86-4 204-658-1	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336	60
Bisphénol A résine époxy (poids moléculaire moy. < 700)		
25068-38-6 500-033-5	Eye Irrit. 2 H319 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 2 H411	40

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation :

Amener la victime à l'air frais, tenir au chaud. Laisser la victime se reposer. En cas de problèmes respiratoires : respiration artificielle. En cas de perte de conscience, coucher la personne sur le côté dans une position stable et appeler un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver les zones touchées avec beaucoup d'eau et du savon doux. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux pendant 15 minutes au moins à l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Danger de pénétration dans les poumons. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau puissant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Décharge thermique dangereuse. Peut former un mélange air-vapeurs explosif.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Information complémentaire

Pas d'autres informations pertinentes.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Mesures de protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Bien ventiler.

6.2 Mesures préventives pour la protection de l'environnement

Éviter la propagation dans les canalisations ou les eaux publiques. Prévenir les autorités compétentes en cas de dispersion du liquide dans les canalisations ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit inerte, comme la vermiculite ou la perlite.

6.4 Renvoi à d'autres sections

Pour des informations sur la manipulation, consulter la section 7, pour des informations sur les moyens de protection individuels, consulter la section 8 et pour des informations sur l'élimination des déchets, consulter la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Mesures préventives pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation. Tenir les sources d'ignition à l'écart. Ne pas fumer.

Prévention des incendies et des explosions : Aucune mesure spécifique.

7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Exigences par rapport au lieu et à la méthode de stockage : Conserver le produit dans des récipients bien refermés. Température de stockage : 5 – 30 °C.

Indications sur le stockage avec d'autres produits : Néant.

Informations complémentaires sur le stockage : Stocker les produits conformément aux prescriptions locales en vigueur, dans un endroit bien ventilé. Protéger le produit de la chaleur, des rayons du soleil et du gel.

7.3 Utilisations finales particulières : Aucune information pertinente disponible.

SECTION 8 : Limite et contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Fiche de données de sécurité

conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Composants présentant des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Non applicable.

Remarques complémentaires

Sur base des listes en vigueur au moment de l'établissement de la fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôle et limite d'exposition

Respecter les mesures de précaution habituelles concernant la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail. Se laver les mains après le travail.

Protection des voies respiratoires : ne pas respirer les vapeurs. Filtre A.

Protection des mains : porter des gants en caoutchouc butyle ou nitrile. Le matériau doit être imperméable au produit / à la substance / à la préparation. Contacter le fournisseur pour des informations complémentaires.

Protection des yeux et du visage : porter des lunettes à protection latérale.

Protection du corps : vêtements de travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations relatives aux propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Aspect :

Forme :	Pâte
Couleur :	Presque incolore
Odeur :	Fruitée
Seuil olfactif :	Non défini
Valeur pH :	Non définie
Changement d'état :	
Point de fusion :	Non défini
Point d'ébullition :	125 °C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non définie
Point d'éclair :	25 °C
Température d'inflammation :	370 °C
Limites d'explosivité :	Mélange air-vapeurs : entre 1,2 et 7,5 %
Pression de la vapeur :	Non définie
Densité :	1,0 g/cm ³
Densité relative :	Non définie
Densité de la vapeur :	Non définie
Vitesse d'évaporation :	Non définie
Solubilité dans l'eau :	Peu ou pas soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non défini
Viscosité :	
Dynamique	Non défini
Cinématique	Non défini

9.2 Informations complémentaires : COV : 620 g/l

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : réaction avec les acides, les alcalis et les oxydants. Réactions avec les amines et les mercaptans avec libération de chaleur.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Éviter l'influence de la chaleur.

10.3 Risques de réactions dangereuses : aucune autre information pertinente disponible.

10.4 Conditions à éviter : chaleur.

10.5 Substances incompatibles : aucune autre information pertinente disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux : aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Toxicité aiguë LD50 (Orale, rat)	>2000 mg/kg
LD50/4 heures	>21 mg/l
Peau	Irritation
Yeux	Irritation

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les poissons.

12.2 Persistance et dégradabilité

Difficilement dégradable biologiquement. Peut provoquer des effets nocifs en milieu aquatique.

12.3 Bioaccumulation

Aucune autre information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB: non applicable

12.6 Autres effets nocifs : aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales en vigueur. Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

**14.2 Dénomination officielle de transport
conformément aux règlements de l'ONU**

Butyl Acetates

ADR, IMDG, IATA

14.3 Classe(s) de danger

ADR, IMDG, IATA

Classe

Classe 3

14.4 Groupe d'emballages

ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Danger pour l'environnement

Non

Pollution marine

Non

**14.6 Mesures de prévention particulières
pour l'utilisateur**

Non applicable

**14.7 Transport en vrac conformément à
l'Annexe II de la Convention Marpol**

et le code IBC

Non applicable

ADR

« Règlement type » de l'ONU

Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

**15.1 Réglementation / dispositions légales spécifiques relatives à la sécurité, la santé et
l'environnement applicables à la préparation**

Règlement UE :

Aucune autre information pertinente disponible.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Fiche de données de sécurité conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Les données reprises dans la présente fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie des propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables
H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Service établissant la fiche technique

Knauf S.C.S., Rue du Parc industriel, 1, B-4480 Engis

Contact :

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie – USA)
CLP : Classification, Etiquetage, Emballage
DNEL: Derived No Effect Level
EINECS : Liste des substances chimiques dangereuses en Europe
GefStoffVO : Règlement sur les substances dangereuses en Allemagne
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
IATA : International Air Transport Association
IATA-DGR : Dangerous Goods Regulation de la « International Air Transport Association » (IATA)
ICAO : International Civil Aviation Organization
ICAO-TI : Instructions techniques de la « International Civil Aviation Organization » (ICAO)
IMDG : International Maritime code for Dangerous Goods
INCI : Nomenclature internationale d'ingrédients cosmétiques
KSt : coefficient d'explosion
LC50 : concentration létale pour 50% du groupe sur lequel ont été menés les essais
LD50 : dose létale pour 50% du groupe sur lequel ont été menés les essais
LTE : exposition de longue durée
PNEC : Concentration sans risque pour l'environnement
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
STE : exposition de courte durée
STEL : limite d'exposition de courte durée
STOT : Toxicité systémique pour certains organes cibles
TLV : concentration maximale acceptée
TWATLV : concentration maximale acceptée pour la journée moyenne de 8 heures (ACGIH Standard).
OEL : valeur limite d'exposition européenne
VLE : valeur d'exposition limite
WGK : classe de toxicité pour l'eau en Allemagne
TSCA : United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL : Canadian Domestic Substances List

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

Nom du produit : Réparation bois (composant B)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information pertinente disponible.

Utilisation de la substance / de la préparation : Remplissage et égalisation du bois.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Knauf S.C.S.
Rue du Parc industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314
Skin Sens. 1 H317
Eye Damage 1 H318

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger.

Mention de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires sévères

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer

P302+P352 EN CAS DE CONTACT avec la peau : laver avec beaucoup d'eau et de savon

P405 Garder sous clef

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale ou régionale en vigueur

2.3 Autres dangers

Non applicable.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : mélanges

Substances dangereuses :

CAS / UE / N° d'index	Classification (UE) 1272/2008 (CLP)	Concentration (%)
Alcool benzylique		
100-51-6 202-859-9 603-057-00-5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332	5 - 10
Aminoéthylpipérazine		
140-31-8 205-411-0 -	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	5 - 7,5
Diéthylène glycol		
111-46-6 203-872-2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquat. Chron. 1, H410	1 - 7,5
Bisphénol A		
80-05-07	Eye Damage 1, H318	1 - 2,5

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

201-245-8	Skin Sens. 1, H317	
SECTION 4 : Premiers secours		

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Après inhalation :

En cas de difficultés respiratoires, conduire la victime à l'air frais et la laisser se reposer dans une position qui favorise la respiration. En cas de respiration irrégulière ou arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin. En cas de perte de conscience, coucher la personne sur le côté dans une position stable et appeler un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver les zones touchées avec beaucoup d'eau et du savon doux. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux pendant 15 minutes au moins à l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau à la victime (effet diluant). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque des irritations cutanées. Un contact répété peut renforcer cet effet.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau. Combattre les incendies importants au jet d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO).

Sous certaines conditions, certaines traces de produits toxiques ne sont pas à exclure, comme l'acide chlorhydrique (HCl).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Porter des vêtements protecteurs. Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Information complémentaire

Pas d'autres informations pertinentes.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Mesures de protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements protecteurs. Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

6.2 Mesures préventives pour la protection de l'environnement

Eviter la propagation dans les canalisations ou les eaux publiques. Prévenir les autorités compétentes en cas de dispersion du liquide dans les canalisations ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner et recueillir le produit dispersé et le déposer dans les conteneurs adéquats conformément aux dispositions locales en vigueur.

6.4 Renvoi à d'autres sections

Pour des informations sur la manipulation, consulter la section 7, pour des informations sur les moyens de protection individuels, consulter la section 8 et pour des informations sur l'élimination des déchets, consulter la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Mesures préventives pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation.

Prévention des incendies et des explosions : Aucune mesure spécifique.

7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Exigences par rapport au lieu et à la méthode de stockage : Conserver le produit dans des récipients bien refermés. Température de stockage : 5 – 30 °C.

Indications sur le stockage avec d'autres produits : Néant.

Informations complémentaires sur le stockage : Stocker les produits conformément aux prescriptions locales en vigueur, dans un endroit bien ventilé. Protéger le produit de la chaleur, des rayons du soleil et du gel.

7.3 Utilisations finales particulières : Aucune information pertinente disponible.

SECTION 8 : Limite et contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Composants présentant des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Non applicable.

Remarques complémentaires

Sur base des listes en vigueur au moment de l'établissement de la fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôle et limite d'exposition

Protection des voies respiratoires : prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Protection des mains : porter des gants en caoutchouc butyle ou nitrile. Le matériau doit être imperméable au produit / à la substance / à la préparation. Contacter le fournisseur pour des informations complémentaires.

Protection des yeux et du visage : porter des lunettes à protection latérale.

Protection du corps : vêtements de travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations relatives aux propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Aspect :

Forme :	Pâte
Couleur :	Rose
Odeur :	Phénolique
Seuil olfactif :	Non défini
Valeur pH :	Non définie
Changement d'état :	
Point de fusion :	Non défini
Point d'ébullition :	> 199 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non définie
Point d'éclair :	> 92 °C
Température d'inflammation :	> 315 °C
Limite d'explosivité inférieure :	Non défini
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de la vapeur :	Non définie
Densité :	1,35 kg/l
Densité relative :	Non définie
Densité de la vapeur :	Non définie
Vitesse d'évaporation :	Non définie
Solubilité dans l'eau :	Peu ou pas soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non défini
Viscosité :	
Dynamique	Non défini
Cinématique	Non défini

9.2 Informations complémentaires : Aucune information pertinente disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : aucune autre information pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans le cas d'une utilisation et d'un stockage conformes.

10.3 Risques de réactions dangereuses : aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : chaleur.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

10.5 Substances incompatibles : agents oxydants forts et acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Oxydes d'azote, ammoniacque.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Toxicité aiguë LD50 (OraleI, rat)	>5000 mg/kg
Peau	Irrite la peau et les muqueuses
Yeux	Irritation
Sensibilisation	Peut provoquer une sensibilisation en cas de contact avec la peau.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les poissons.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information disponible.

12.3 Bioaccumulation

Aucune autre information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB: non applicable

12.6 Autres effets nocifs : aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales en vigueur. Eviter le rejet dans l'environnement. Les emballages doivent être complètement vidés et éliminés conformément aux prescriptions locales en vigueur. Les emballages contenant encore des résidus de produit doivent être éliminés en concertation avec le centre de traitement des déchets local.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN3259

14.2 Dénomination officielle de transport

conformément aux règlements de l'ONU

ADR, IMDG, IATA

UN 3259 Amines, solid, corrosive, n.o.s. or Polyamines,
solid, corrosive, n.o.s. 8, III, (E)

14.3 Classe(s) de danger

ADR, IMDG, IATA



Classe

, Classe 8

14.4 Groupe d'emballages

ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Danger pour l'environnement

Pollution marine

Oui

Oui



14.6 Mesures de prévention particulières pour l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention Marpol et le code IBC

ADR

Non applicable

ADR

« Règlement type » de l'ONU

Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation / dispositions légales spécifiques relatives à la sécurité, la santé et l'environnement applicables à la préparation

Règlement UE :

Aucune autre information pertinente disponible.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 16 : Autres informations

Les données reprises dans la présente fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie des propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H302 Nocif en cas d'ingestion
H311 Nocif en cas de contact cutané
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires sévères
H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H318 Provoque une sévère irritation des yeux
H332 Nocif par inhalation
H335 Peut irriter les voies respiratoires
H361f Susceptible de nuire à la fertilité
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Service établissant la fiche technique

Knauf S.C.S., Rue du Parc industriel, 1, B-4480 Engis

Contact :

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie – USA)
CLP : Classification, Etiquetage, Emballage
DNEL: Derived No Effect Level
EINECS : Liste des substances chimiques dangereuses en Europe
GefStoffVO : Règlement sur les substances dangereuses en Allemagne
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
IATA : International Air Transport Association
IATA-DGR : Dangerous Goods Regulation de la « International Air Transport Association » (IATA)
ICAO : International Civil Aviation Organization
ICAO-TI : Instructions techniques de la « International Civil Aviation Organization » (ICAO)
IMDG : International Maritime code for Dangerous Goods
INCI : Nomenclature internationale d'ingrédients cosmétiques
KSt : coefficient d'explosion
LC50 : concentration létale pour 50% du groupe sur lequel ont été menés les essais
LD50 : dose létale pour 50% du groupe sur lequel ont été menés les essais
LTE : exposition de longue durée
PNEC : Concentration sans risque pour l'environnement
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
STE : exposition de courte durée
STEL : limite d'exposition de courte durée
STOT : Toxicité systémique pour certains organes cibles
TLV : concentration maximale acceptée
TWATLV : concentration maximale acceptée pour la journée moyenne de 8 heures (ACGIH Standard).
OEL : valeur limite d'exposition européenne
VLE : valeur d'exposition limite
WGK : classe de toxicité pour l'eau en Allemagne
TSCA : United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL : Canadian Domestic Substances List